

Montréal, le 1^{er} mars 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) et tous les intervenants

Objet : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport
Dossier de la Régie : R-3888-2014, Phase 2

Conformément à la lettre de la Régie de l'énergie (la Régie) du 11 janvier dernier transmise dans le dossier mentionné en titre, le dépôt de la preuve du Transporteur portant sur la Phase 2B est prévu au plus tard le 7 mars 2019 à 12h.

Une présentation de cette preuve aura lieu le 11 mars 2019, à partir de 9 h, dans les locaux de la Régie à Montréal. Cette présentation se déroulera en présence du Transporteur, des intervenants et de la Régie incluant la formation au dossier.

À ces fins, la Régie demande au Transporteur de lui indiquer le temps requis pour la présentation de cette preuve ainsi que la liste de ses témoins, **au plus tard le 7 mars 2019 à 12 h.**

Par ailleurs, la Régie précise que cette présentation a pour but de mieux comprendre la preuve du Transporteur, permettant ainsi un allègement du processus des demandes de renseignements. Dans ce contexte, la Régie pourra permettre aux intervenants de poser des questions aux témoins du Transporteur, mais uniquement à des fins de compréhension de la preuve.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml